



N° 55 Janvier-Januari 2012

UNE AUNG SAN SUU KYI AFRICAINE ?

Victoire Ingabire Umuhoza est une femme rwandaise de 43 ans, mère de trois enfants. Elle vient de passer son deuxième Noël consécutif dans une geôle du Rwanda. Son procès est en cours, à Kigali. Son crime ? Celui d'avoir osé défier le pouvoir sans partage de l'homme implacable qui préside aux destinées de ce petit pays d'Afrique centrale depuis la fin de l'épouvantable guerre qu'il avait lui-même déclenché. Cet homme, on l'aura compris, c'est le général-président Paul Kagame, responsable en outre de deux guerres d'invasion et de pillages qui firent des millions de morts dans le grand pays voisin, le Congo/Zaïre.

Victoire aurait pu continuer à vivre tranquillement aux Pays-Bas, où elle fit ses études supérieures et où elle menait une brillante carrière au sein d'une grande société. Cependant, même loin de son pays natal, elle se souciait de la situation qui y prévalait. Elle s'est engagée au sein de l'opposition à la dictature, très active au sein de la diaspora rwandaise. En avril 2006, elle fut élue présidente du Front Démocratique Uni, une plateforme rassemblant tous les mouvements opposés au régime de Kagame et de son Front Patriotique Rwandais. Cet engagement politique croissant l'amena à quitter son emploi pour tenter d'aller mener le combat pour la démocratie au Rwanda même. Ce retour à Kigali, en janvier 2010, après seize années d'exil, marqua le début d'un harcèlement incessant qui tourna à la persécution et qui la conduisit finalement en prison. Quelques jours après son arrivée, elle se rendit au mémorial du génocide, où elle demanda que tous les 'perpétrateurs' de crimes de masse soient traduits en justice, y compris ceux appartenant au pouvoir actuel. Elle osa en outre revendiquer le droit à la mémoire pour toutes les victimes du génocide. Cela lui valut une première arrestation, avant d'être libérée le lendemain, tout en étant placée sous contrôle judiciaire, avec interdiction de quitter la capitale. Une campagne fut aussitôt lancée contre elle, l'accusant de « négationnisme » et de « divisionnisme ». Elle ne se laissa pas intimider pour autant et poursuivit sa tentative pour se présenter en candidate d'opposition aux élections présidentielles d'août 2010.

Sans doute avait-elle sous-estimé la nature profondément liberticide du régime de Kagame. Le dictateur ne pouvait en aucun cas tolérer une opposition véritable et encore moins une voix remettant en cause la version officielle de la tragique histoire récente du pays. Pourtant, Victoire Ingabire ne pouvait pas ignorer le sort réservé aux dissidents et aux opposants. Combien d'hommes politiques n'ont-ils pas été liquidés par les tueurs de Kagame, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, depuis 1994 ? Combien ont été arrêtés et emprisonnés, sous l'habituelle accusation de négationnisme ou de divisionnisme ? Combien d'étrangers, devenus des témoins gênants, ont payé de leur vie le fait d'en savoir trop sur ce régime, et d'avoir tenté d'informer le monde ? Je pense en particulier à tous ces missionnaires assassinés par les agents du pouvoir. Se souvient-on du père Claude Simard, tué dans la nuit du 17 au 18

octobre 1994, ou de son compatriote le père Guy Pinard, abattu alors qu'il célébrait la messe, sous le regard horrifié de ses paroissiens, le 2 février 1997 ? Ce missionnaire québécois avait eu le tort de connaître la vérité sur l'assassinat de trois humanitaires espagnols de Médecins du Monde, ainsi que sur le massacre de 80 habitants du village où il œuvrait. Je pense également au père Vijeko Kuric, franciscain croate tué de sept balles, en pleine rue, le 31 janvier 1998, et à tant d'autres encore. Ces religieux étrangers connaissant parfaitement la langue de leurs ouailles sont considérés avec suspicion par le dictateur Kagame.

Si des étrangers peuvent être ainsi supprimés, dans l'impunité la plus totale, Victoire Ingabire devait être consciente des risques qu'elle prenait, en tant que Rwandaise rentrant d'exil pour défier le général-président. Sa candidature à l'élection présidentielle ne fut pas validée, mais la « justice » rwandaise continua cependant à s'acharner sur cette femme courageuse. Après plusieurs mois de résidence surveillée, elle fut jetée en prison, le 14 octobre 2010, pour « organisation de groupe terroriste ». Elle y croupit encore.

Paul Kagame, qui avait publiquement annoncé que sa rivale serait arrêtée, quelques jours avant qu'elle soit effectivement interpellée, n'a jamais hésité à s'impliquer directement aux côtés de l'accusation. Il a depuis lors multiplié les allégations mensongères contre cette femme bien incapable d'y répondre. Le 12 décembre dernier, lors d'une visite officielle en Ouganda, le dictateur rwandais a osé affirmer que Victoire Ingabire « *avait en grande partie reconnu la plupart des accusations portées contre elle* » à savoir la trahison, le terrorisme et l'idéologie du génocide. Il ajouta même que ses avocats l'avaient abandonnée, alors que cela n'était pas le cas.

Tout cela n'a pas empêché qu'en France un tapis rouge soit déroulé pour accueillir Paul Kagame, en septembre 2011. Ce dictateur rwandais n'a eu pourtant de cesse, depuis son arrivée au pouvoir, de s'en prendre justement à la France, allant jusqu'à accuser ses dirigeants et les officiers de son armée d'avoir pris une part active au génocide. Nicolas Sarkozy a-t-il évoqué le sort de la courageuse opposante rwandaise, lors de ses entretiens avec Paul Kagame? Qu'il me soit permis d'en douter.

Victoire Ingabire a donc passé son second Noël en prison, vêtue de l'uniforme rose que portent les prisonniers, au Rwanda. Ses partisans et ses amis ne l'ont pourtant pas oubliée. De plus en plus, ils comparent la dame de Kigali à une autre femme courageuse, Aung San Suu Kyi, connue dans le monde entier pour son combat pacifique contre une dictature tout aussi implacable. Victoire Ingabire semble faire preuve de la même détermination à rétablir l'Etat de droit et la démocratie. Comme la dame de Rangoon, elle est persuadée de venir un jour à bout de l'arbitraire et de la dictature. Souhaitons-lui de devenir la prochaine lauréate du Prix Nobel de la Paix, comme le fut Aung San Suu Kyi il y a vingt ans.

Il est sûr que pour Victoire, même au fond de sa cellule, la victoire soit certaine !

Hervé Cheuzeville, 26 décembre 2011

(Auteur de trois livres: "*Kadogo, Enfants des guerres d'Afrique centrale*", l'Harmattan, 2003; "*Chroniques africaines de guerres et d'espérance*", Editions Persée, 2006; "*Chroniques d'un ailleurs pas si lointain - Réflexions d'un humanitaire engagé*", Editions Persée, 2010)

Eind januari vernemen we dat **oud-dictator Rios Montt (Guatemala) wordt vervolgd voor genocide en misdaden tegen de menselijkheid**. Dat heeft een federale rechter besloten. Rios Montt (85) wordt in verband gebracht met de moord op 1.771 Maya's en de verdrijving van 29.000 personen begin jaren tachtig. Rios was van maart 1982 tot augustus 1983 dictator van Guatemala. Het is voor het eerst dat een oud-leider in Latijns-Amerika wordt vervolgd voor genocide.

Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement

Adoptée le 7 juin 2006 à Genève par 42 Etats, la Déclaration reconnaît que la violence armée et les conflits entravent la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement que les Etats des Nations Unies se sont fixés de réaliser pour 2015.

En signant la Déclaration de Genève, les Etats s'engagent à réduire la violence armée et son impact en élaborant des pratiques relatives, entre autres, à la prévention et la résolution des conflits, la reconstruction après les conflits, au respect des droits humains, de la justice et de l'Etat de droit. Les armes légères et de petit calibre ainsi que les munitions sont bien sûr visées par cette Déclaration. Les Etats s'engagent ainsi à élaborer des mesures pour lutter contre leur prolifération, leur trafic et leur utilisation illicites, mais aussi à parvenir à un contrôle des armes légères à travers le contrôle des transferts et du courtage illicite.

Depuis son adoption, 112 Etats ont adhéré à cette initiative diplomatique. Les Etats-Unis, la Chine, la Russie, l'Inde, l'Arabie Saoudite, l'Egypte, Israël, la Somalie, le Tchad, la République Centrafricaine, la Namibie ou encore le Venezuela sont quelques Etats qui n'y ont pas (encore) adhéré. Parmi eux, certains connaissent des taux de violence élevés.

Le 31 octobre 2011, la Belgique a annoncé son adhésion à la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement. C'était l'une des principales revendications de la Semaine de la paix 2011 organisée par Pax Christi.

La violence armée en chiffres

Selon des estimations présentées lors de la 2^{ème} Conférence de révision de la Déclaration de Genève fin octobre 2011, 526.000 personnes meurent violemment chaque année

. Elles sont victimes de conflits civils, combats et terrorisme, homicides volontaires et involontaires, ainsi que d'interventions légales en dehors de conflits. Contrairement à ce que l'on a tendance à croire, les victimes de conflits sont moins nombreuses que les personnes tuées dans des pays apparemment en paix. Ainsi, 10% des victimes sont dues directement à des conflits, alors que 75% sont dues à des homicides volontaires. Ceux-ci surviennent dans le contexte de la criminalité organisée, des gangs, de crimes passionnels prémédités ou non contre des proches et intimes, de vol ou cambriolage. Face à cette réalité de la violence au quotidien, les habitants de la planète ne sont pas égaux, encore une fois. Cette violence peut être associée à des niveaux de développement assez bas ainsi qu'à une faiblesse de l'état de droit. Les régions de l'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Afrique subsaharienne sont les plus touchées par la violence armée. Entre 2004 et 2009, elles ont connu des taux de violence extrêmement élevés - plus de 30 morts pour 100.000 habitants en moyenne par an - là où l'Europe occidentale a connu des taux moyens inférieurs à 5 morts pour 100.000.

Les outils privilégiés de cette violence ? Les armes à feu, principalement. Elles ont notamment remplacé les couteaux et autres armes dans les mains des jeunes des gangs et groupes criminels organisés en raison de la disponibilité des armes au sein des populations civiles et du trafic illicite.

Au cours de la 2^{ème} Conférence de révision de la Déclaration fin octobre 2011, les Etats se sont félicités des progrès accomplis dans la compréhension des liens entre la violence armée et le développement. Si cet aspect est essentiel pour une réponse appropriée à la violence armée, les Etats ne doivent pas oublier qu'ils disposent déjà de certains outils pour faire face au problème. Ils ont en effet pris des engagements en termes de lutte contre le commerce illicite des armes légères, et s'appêtent à en prendre d'autres dans les prochains mois pour réglementer le commerce licite des armes avec un « Traité sur le commerce des armes ». Il s'agira de continuer à faire preuve de volonté politique pour appliquer ces instruments.

Virginie Moreau, GRIP

En nog over wapenhandel...

Louis-Pierre Dillais, de Fransman die de aanval leidde op de Rainbow Warrior in 1985 waarbij een dode viel, is momenteel directeur bij een Amerikaans filiaal van FN Herstal. Dat schrijft *De Morgen*. Greenpeace noemt Dillais 'een terrorist', terwijl Waals minister Jean-Claude Marcourt zegt dat zijn aanstelling een interne aangelegenheid is van FN Herstal.

Greenpeace heeft vorige maand in een brief aan de Amerikaanse immigratiedienst de uitwijzing gevraagd van Dillais. 'Het is onvoorstelbaar dat een regering, een publieke overheid, samenwerkt met een terrorist', zegt Mark Floegel, senior investigator bij Greenpeace International. Dillais is een voormalige officier van de DGSE, de Franse geheime dienst.



Bevoegd minister Marcourt (PS) zegt in *De Morgen* dat hij Dillais niet persoonlijk heeft aangeworven. 'Dat is een interne beslissing geweest van FN Herstal. Ik weet dat Louis-Pierre Dillais uitstekende contacten in de VS heeft en dat is nuttig voor FN Herstal. Ik veroordeel de aanval tegen de Rainbow Warrior, maar dat is een interne Franse aangelegenheid.'

De Standaard van 4/01/2012

Eindgebruik van Vlaamse wapenexport

Het Vlaams Vredesinstituut stelde op 13 december het rapport 'Van Vlaamse makelij: het eindgebruik van Vlaams militair materieel' voor in de Commissie Buitenlands Beleid van het Vlaams Parlement. Uit het rapport blijkt dat de export van Vlaamse defensieproducten een klein, maar wezenlijk deel uitmaakt van de wereldwijde wapenhandel. Vlaams militair materieel wordt gebruikt in een waaier aan wapensystemen, en ingezet in verschillende conflictsituaties. In de aanloop naar de bespreking van een nieuw decreet wapenhandel in het Vlaams Parlement, toont dit rapport aan dat transparantie over - en controle op - het eindgebruik van Vlaams militair materieel mogelijk en noodzakelijk is.

Vlaams Vredesinstituut 16/12/2011

LA FAIM DANS LE MONDE

° **Les Amis de la Terre attaquent les opérateurs financiers qui aggravent la faim**

Si la faim dans le monde n'est pas de leur seule responsabilité, les banques, compagnies d'assurance et autres fonds de pension européens ne sont pas pour autant étrangers à un fléau qui frappe près d'un milliard de personnes dans le monde. Car, en spéculant sur des denrées alimentaires et en finançant l'accaparement des terres dans les pays les plus pauvres, ils contribuent à aggraver la situation.

La branche européenne des *Amis de la Terre* cible ainsi, dans un rapport récent, Deutsche Bank, Barclays, BNP Paribas, Allianz et le fonds de pension néerlandais ABP parmi les acteurs de la finance qui spéculent sur les produits alimentaires et, partant, accroissent la volatilité des prix. L'ONG note également qu'Allianz, Deutsche Bank et une filiale de Generali financent directement ou indirectement l'accaparement de terres, ce qui réduit la capacité des populations locales à générer des revenus et à s'alimenter. Elle accuse également ABP, AXA et HSBC d'avoir financé des entreprises d'agrobusiness soupçonnées, dans ce cadre de "*violations des droits de l'homme*", respectivement au Mozambique, en Inde et en Ouganda.

La Libre Belgique 26/01/2012

° **Trage respons op hongersnood fataal**

Duizenden hongerdoden zouden nog in leven zijn als de internationale gemeenschap sneller had gereageerd op de eerste berichten over hongersnood in Oost-Afrika. Volgens de ngo's *Oxfam* en *Save the children* hebben de meeste donorlanden gewacht tot de crisis op zijn hoogtepunt was vooraleer ze geld hebben overgemaakt. Terwijl de hulporganisaties al in augustus 2010 alarm sloegen, hebben de meeste donoren gewacht tot juli 2011. De hongersnood, die ook in Kenia et Ethiopië voorkwam, teisterde vooral Somalië. Hij was een gevolg van de droogte en het geweld dat de boeren belette om het land te bewerken. Tussen de 50.000 en 100.000 slachtoffers zijn omgekomen. Volgens de VN lopen nu nog 250.000 inwoners van die regio gevaar. (*AP in De Standaard 19/01/2012*)

° **Senegal : une baisse de 60% sur la production céréalière**

Une baisse de 60% a été notée sur la production céréalière du pays, en raison du déficit pluviométrique et hydrologique enregistré lors du dernier hivernage, a indiqué dimanche à Tambacounda, le secrétaire général du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR), Modou Ngom.

(Communiqué du CNCR du 8 janvier 2012)

° **Le nouveau gouvernement belge et la faim dans le monde**

Quand on cherche dans l'accord du gouvernement ce que l'on prévoit comme aide aux pays pauvres, il y a de quoi être déçu :

au N° 3.4.4 - Pour une coopération respectueuse, efficace et cohérente.

" La Belgique mettra tout en oeuvre pour contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en faveur de l'éradication de la pauvreté ... En matière de financement, le Gouvernement gèlera en 2012 et 2013, la croissance des crédits de la coopération au développement. Le Gouvernement ne renonce pas pour autant à atteindre l'objectif quantitatif de 0,7% du PNB pour l'aide publique au développement, mais se voit hélas dans l'obligation de le limiter temporairement en raison de circonstances budgétaires exceptionnelles."

EN BREF – IN'T KORT

° Faut-il juger George Bush ?

Le rapport de *Human Rights Watch* "**Torture et impunité : l'administration Bush et les mauvais traitements infligés aux détenus**" documente avec précision les crimes reprochés à George Bush et à son entourage. Il contient des témoignages insoutenables de détenus ayant subi le supplice de l'eau (*waterboarding*), privés de sommeil, enfermés nus dans des cellules glacées, menacés par des chiens, obligés de porter autour du cou des photos de femmes dénudées...

Le GRIP publie à ce sujet un petit livre, de la main de Reed Brody et Jean-Paul Marthoz, "Faut-il juger George Bush ?". La formule est provocatrice. Reed Brody reconnaît d'ailleurs bien volontiers qu'elle est irréaliste. Mais la question éthique qu'il soulève n'en reste pas moins redoutable. "Averés, les crimes perpétrés dans la prison d'Abou Ghraib et les violations des droits humains à Guantanamo n'ont entraîné que peu de poursuites judiciaires. Des soldats ont certes été sanctionnés, mais qu'en est-il des responsables politiques qui ont couvert ces actes? Le président américain George W. Bush n'a-t-il pas publiquement justifié la pratique de la torture par les soldats américains? /.../ Reed Brody plaide pour que des enquêtes sérieuses soient menées aux Etats-Unis sur les responsabilités de la haute administration. /.../ Selon lui, la gravité des faits interroge les démocraties: la fin justifie-t-elle les moyens?" (Anne-Cécile Robert, dans *Le Monde diplomatique. Nouvelles du GRIP 4/11*)

° Oorlogsverleden

Ongeveer één op de vijf Duitsers tussen de 18 en de 29 jaar weet niet dat Auschwitz een vernietigingskamp was. Dat blijkt uit een peiling van het tijdschrift *Stern*.

Als alle ondervraagde personen – alle leeftijden door elkaar dus – samen worden genomen, dan zakt het percentage tot 10 procent. Bovendien slaagt zo'n derde van de ondervraagden (31 procent) er niet in Auschwitz te lokaliseren. (*De Standaard 26/01/2012*)

° Libye: torturés, soignés, retorturés

L'organisation *Médecins sans Frontières (MSF)* a suspendu jeudi 26 janvier ses activités dans les centres de détention de Misrata en Libye après avoir constaté que des détenus avaient été amenés pour des soins auprès des médecins MSF avant d'être à nouveau envoyés dans des centres d'interrogatoire pour y être torturés. "*Des patients nous ont été amenés au milieu d'un interrogatoire pour recevoir des soins médicaux afin de les remettre en forme pour la poursuite de cet interrogatoire. C'est inacceptable*", a réagi Christopher Stokes, le directeur général de MSF.

Les détenus sont soit des prisonniers de droit commun, soit des sympathisants de l'ancien dirigeant libyen Mouammar Kadhafi, aux mains des autorités libyennes, selon MSF.

Le témoignage de MSF rejoint celui d'autres organisations comme *Amnesty International* ou les Nations unies qui relèvent de nombreux cas de torture en Libye, trois mois après l'arrêt des frappes de l'Otan. Selon la Haute Représentante de l'Onu pour les droits de l'homme, Navi Pillay, environ 8 500 prisonniers sont détenus dans une soixantaine de centres. Ce chiffre inclut un grand nombre d'Africains du Sud-Sahara. (*La Libre Belgique 27-01*)

EXÉGESE ET NON-VIOLENCE (3)

Lc 22, 36-38 : "Seigneur, dirent-ils, il y a justement ici deux glaives." Il leur répondit: "C'est assez!"

"Un passage de l'Évangile est utilisé par certains pour avancer que Jésus a pu justifier l'usage du glaive, et donc de toutes les armes militaires. Il s'agit de l'épisode célèbre de son arrestation au mont des Oliviers. Après le baiser de Judas, "voyant ce qui allait se passer, ceux qui entouraient Jésus lui dirent : Seigneur, frapperons-nous du glaive ?" (Lc 22, 49). Et sans attendre sa réponse, "L'un d'eux [*Jean est le seul à préciser qu'il s'agit de Simon-Pierre*] frappa le serviteur du Grand Prêtre et lui emporta l'oreille droite" (Lc 22, 49-50), ce qui n'est peut-être pas la preuve d'une grande dextérité.

Certes la réaction immédiate et nette de Jésus est de refuser cet usage de la violence : "Remets ton glaive à sa place car tous ceux qui prennent le glaive périront par le glaive" (Mt 26, 51. La généralisation du propos mérite d'être soulignée) ou encore "Remets ton glaive au fourreau" (Jn 18, 10). Puis il s'empresse, en Luc seulement, de guérir le serviteur du Grand Prêtre en lui touchant l'oreille (Lc 22, 51). Mais la question reste posée : pourquoi un des apôtres portait-il un glaive ce soir-là (Mt 26, 51 ; Mc 14, 47 ; Jn 18, 10) ? Était-ce une habitude ? Le glaive ne fait pourtant pas partie, *a priori*, de l'équipement du parfait disciple de Jésus (Mt 10, 9 ; Mc 6, 8 ; Lc 9, 3)."¹

Jésus aurait évolué dans ses conceptions...

François Vaillant² donne une explication que je trouve trop psychologique pour rentrer dans les approches exégétiques de nos évangélistes. Après avoir cité la réponse de Jésus: "C'est assez!", il commente: "Rien n'est plus clair! Jésus s'apprête à se défendre avec les armes. Avouons que cela dérange quelques-unes de nos idées préconçues. Mais avant de s'indigner, il faudrait se demander si nous ne sommes pas tous comme Jésus lorsque nous sommes confrontés à une injustice implacable, à une violence intolérable. Notre première réaction n'est-elle pas alors de vouloir répondre par des moyens violents?"

/.../ La réponse de Jésus, "C'est assez!", au sujet des deux glaives, est parfaitement compréhensible dans sa bouche. Jésus est un Juif. Il appartient à un peuple qui a pratiqué jadis de nombreuses guerres saintes pour se défendre. Mais les Hébreux ont mené leurs guerres de manière différente des autres peuples. Les deux traits essentiels sont que chaque fois ils ont veillé à mettre leur confiance dans le Seigneur plutôt que dans leur propre force, et qu'ils n'ont pas toujours recherché la supériorité numérique des combattants et des armes pour vaincre l'adversaire."

Et de conclure: "L'hypothèse que nous formulons est donc simple. Sentant qu'il va être arrêté pour être ensuite assassiné, Jésus, dans un premier temps, entrevoit la possibilité de se défendre par les armes, avec l'aide de ses disciples. Deux glaives sont suffisants. Cela est conforme à l'état d'esprit juif qui a commandé jadis de se défendre sans rechercher la supériorité numérique des armes. Notons au passage qu'un glaive n'est pas l'arme du pauvre comme peut l'être le bâton. Un glaive à l'époque de Jésus équivaldrait à une mitraillette pour nous en temps de guerre."

¹ Christian Roux, *Jésus, les glaives et le Royaume*, in Cahiers de la Réconciliation, n° 2-1992, pp. 28-31.

² François Vaillant, *La non-violence dans l'Évangile*, Les Éditions Ouvrières, 1991, pp.100-102

Une deuxième objection de taille à cette interprétation du père Vaillant: toute la prédication de Jésus présente une non-violence sans faille, nous prescrivant même l'amour des ennemis. Qu'il ait remis en question ses propres convictions profondes est invraisemblable.

Les glaives de la chambre haute.

Revenons à l'explication, moins simple mais plus biblique, donnée par Christian Roux³. Son interprétation est d'ailleurs reprise dans un livre tout récent, paru dans la collection "Sortir de la Violence"⁴. Je résume l'article de Christian Roux, en le citant le plus possible textuellement.

Seul Luc avance une explication avec la scène qui se passe à la chambre haute juste avant le départ vers le mont des Oliviers : Jésus enjoint à ses disciples de prendre des glaives : "Il leur dit : "... celui qui n'a pas de glaive (μάχαιραν), qu'il vende son manteau pour en acheter un" (Lc 22, 36).

Faut-il penser qu'en répondant : "Seigneur, voici deux glaives" (22, 38) les disciples créent un malentendu, Jésus leur parlant des glaives de façon métaphorique ?⁵. On ne voit pas pourquoi, si Jésus avait voulu parler des glaives métaphoriquement, il aurait pris le risque d'accepter que les apôtres emportent des glaives au Jardin des Oliviers pour leur reprocher ensuite de s'en servir, alors qu'il sait son arrestation *manu militari* imminente. De plus, le passage de la métaphore à la réalité pour les apôtres se fait dans la chambre haute alors que le récit place le malentendu au Jardin des Oliviers quand le disciple n'attend pas la réponse de son maître à sa question : "Frapperons-nous du glaive?" (Lc 22, 49).

Faut-il alors penser que Jésus a voulu emporter des glaives pour se défendre ? (ndlr. thèse de Vaillant, ci-dessus). Le nombre très limité de glaives emportés par les apôtres rend difficile cette thèse et leur donne plutôt un aspect symbolique. Ces deux glaives, que Jésus juge suffisants pour ce qu'il veut faire (22, 38), ne suffisaient pas par contre, et quoiqu'il arrive, à défendre convenablement une douzaine d'hommes menacés d'arrestation *manu militari* (la troupe envoyée pour arrêter Jésus n'est certainement pas une cohorte romaine de 600 hommes - comme l'avance Vaillant p.102 - (il n'en existe d'ailleurs qu'une seule pour tout Jérusalem) mais un détachement des gardes juifs du Temple). Jésus le dit d'ailleurs au disciple qui a frappé le serviteur du Grand Prêtre : "Penses-tu que je ne puisse faire appel à mon Père, qui mettrait aussitôt à ma disposition plus de douze légions (une légion romaine compte 6.000 fantassins et 120 cavaliers) d'anges ?" (Mt 26, 53) et à Pilate : "Si ma royauté était de ce monde, mes gardes auraient combattu pour que je ne sois pas livré aux Juifs" (Jn 18, 36). Or ce ne sont pas deux hommes, glaive en main, qui peuvent prétendre servir de gardes efficaces (Reste que les apôtres semblent avoir trouvé facilement les glaives demandés : mais, à l'époque, beaucoup de gens s'armaient de glaive, en raison de l'insécurité des temps. Il pouvait donc y en avoir dans la maison qui accueillait Jésus et ses disciples.).

L'épisode n'est compréhensible que chez Luc, qui est le seul à nous en livrer les tenants et les aboutissants.

1. Jésus voulait se faire passer pour un criminel, afin d'accomplir les Ecritures. En effet, Jésus commence par rappeler les conditions dans lesquelles il a envoyé ses disciples, en insistant justement sur leur panoplie volontairement dépouillée: "sans bourse, ni sac, ni sandales". Puis il les exhorte à prendre des bourses et des glaives. Et il leur donne la raison de

³ Christian Roux, *o.c.*

⁴ Michel Callewaert, *Un amour subversif. Jésus, l'Eglise et la légitime défense*, Ed Fidélité/Cerf, 2011, pp. 83-85.

⁵ Commentaire du Père Boismard (P. Benoit et M.-E Boismard, *Synopse des quatre Evangiles*, tome deux, Cerf, 1972, pp. 388-389 : "La mention du glaive à acheter doit probablement se comprendre au sens métaphorique... La réponse des apôtres prouve qu'ils n'ont pas compris le sens métaphorique de la parole de Jésus."

cette demande surprenante: “car je vous le déclare, il faut que s’accomplisse en moi le texte de l’Ecriture : On l’a compté parmi les criminels (ἀνόμων, littéralement: sans loi, hors-la-loi)” (Lc 22, 37 ; Isaïe 53, 12). Et, de fait, ce qui me concerne va être accompli” - “Seigneur, dirent-ils, voici deux épées”. Il leur répondit : “C’est assez”. Et Jésus d’accueillir les soldats qui viennent l’arrêter en disant : “Comme pour un bandit vous êtes venus avec des épées et des bâtons” (Lc 22, 52). Ceux qui viennent l’arrêter le considèrent comme dangereux, puisqu’ils se sont armés en conséquence (ndlr. Judas était sans doute encore présent lorsque Jésus fit allusion aux glaives et peut les avoir avertis). Les gardes sont donc entrés dans la volonté de Jésus d’être pris pour un bandit, même si cette volonté est contraire à tout ce qu’il a vécu jusque-là, comme il le leur fait d’ailleurs vite remarquer : “Chaque jour j’étais dans le Temple (donc sans armes) à enseigner et vous ne m’avez pas arrêté” (Lc 22, 53 ; Mc 14,49 ; Mt 26, 55).

“Tout cela est arrivé pour que s’accomplisse les écrits des prophètes” commente Matthieu (Mt 26, 56); “C’est pour que les Ecritures soient accomplies” note Marc (Mc 14, 49). Ce que Luc avait déjà expliqué lors de la scène dans la chambre haute: “car il faut que s’accomplisse en moi le texte de l’Ecriture” (Lc 22, 37).

2. Le but de Jésus : dénoncer la violence. Jésus monte un “mime” symbolique, à la manière de Jérémie et d’Ezéchiel⁶. En effet, compte tenu des circonstances, ces deux glaives représentent une défense ridicule. D’ailleurs, la question n’est pas là, et l’allusion aux légions d’anges le montre bien. Il monte un mime à la façon des prophètes, pour mieux révéler la violence réelle et meurtrière de ses adversaires, forcés de montrer leur vrai visage en cette occasion. “C’est maintenant votre heure, c’est le pouvoir des ténèbres” (Lc 22, 53), dit-il avant que les gardes ne le saisissent.

D’un côté la violence satanique de ses adversaires, qui iront jusqu’à le mettre en croix, et de l’autre le non-violent désarmé (vous me considérez vraiment comme un type dangereux avec mes deux glaives face à votre meute armée ?).

3. Sa conduite de non-violent est sans faille. Il répare immédiatement les dégâts causés par un de ses disciples. Cette intervention intempestive de Pierre souligne le malentendu. Pierre était tellement convaincu que les deux glaives étaient là pour se défendre, qu’il n’attend même pas la réponse de Jésus à sa question : “Frappons-nous du glaive ?” (Lc 22, 49). Jésus le remet à sa place et lève le malentendu. Il dit clairement : “Remets ton épée à sa place, car tous ceux qui prennent l’épée périront par l’épée.” (Mt 26, 52).

“La volonté de Jésus d’être compté parmi les criminels sera parachevée sur la croix, lieu de victoire apparente de la violence, qui devient par la résurrection le lieu de la révélation de la nature satanique et de la défaite de la violence”⁷.

A première vue, la présence de ces deux épées dans les mains des disciples de Jésus est incongrue. Grâce à Luc nous comprenons que Jésus a voulu emmener des glaives “non pour justifier la violence mais pour la dénoncer”⁸.

Jef Vleugels

⁶ Par exemple: Jérémie 19,1-15 et Ezéchiel 4,1-3 ; 4, 4-8 ; 4, 9-17 ; 5, 1-17. Ou le mariage d’Osée (1,2-5 et 3, 1-5) Ou la purification du temple par Jésus lui-même.

⁷ o.c. p. 30

⁸ o.c. p. 31